



**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS**

Centre  
de services scolaire  
des Sommets  
**Québec** 

No de la résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Procès-verbal du 24 octobre 2022 – Consultation par courriel

**MEMBRES DU CÉ**

Madame Geneviève Simon	Parent
Madame Valérie Vigneault	Parent
Madame Valérie Descôteaux	Parent
Madame Anne-Marie Gaucher	Parent
Monsieur Ginei Alfredo Seben	Parent
Madame Alexandrine Desbiens	Enseignante
Madame Catherine Rivard	Enseignante
Madame Josée Benoît	Enseignante
Madame Valérie Chagnon	Personnel de soutien
Madame Caroline Morais	Service de garde
Monsieur Benoit Bertholet	Directeur

**1. PRÉAMBULE**

Dû à un manque de temps lors de la dernière réunion du conseil d'établissement qui se tenait le 18 octobre dernier, une consultation par courriel a été transmise le 24 octobre, par Benoît Bertholet, conformément aux dispositions de l'article 12. Ayant reçu la soumission pour le voyage de fin d'année, nous procédons également à son approbation.

**12. COMMUNICATION ET APPROBATION DE SUJETS RELEVANTS DU CÉ,  
HORS SEANCE (NDB)**

Lorsqu'une décision de CÉ est nécessaire hors séance, un courriel sera envoyé à tous les membres du CÉ qui auront une journée pour répondre. S'il y a assez de répondants pour faire quorum à la fin de la période de vote (avec au minimum 3 parents) et que la décision est majoritaire, elle sera effective. S'il n'y a pas quorum ou un minimum de 3 parents répondants, il y aura des appels téléphoniques faits le lendemain aux non-répondants. Si la décision est majoritaire, elle deviendra effective. Dans le cas d'une égalité, il y aura convocation d'un CÉ spécial.

Cette décision sera enregistrée dans un document équivalent à un procès-verbal d'assemblée extraordinaire se référant à ce point des règles de régie interne.

**CÉ-22/23-018 Proposition 1**

Il est proposé par Geneviève Simon de contacter Jessica Fortier ainsi qu'Isabel Talbot afin qu'une des deux occupe un siège comme membre de la communauté au conseil d'établissement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS**

Centre  
de services scolaire  
des Sommets  
**Québec** 

No de la résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

**CÉ-22/23-019 Proposition 2**

Il est proposé par Geneviève Simon d'autoriser les sorties se faisant près de l'école, à pied, ne nécessitant pas de coûts pour les parents et qui se font à l'intérieur des heures de classe régulière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CÉ-22/23-020 Proposition 3 – Sortie scolaire**

Nom de la sortie : Voyage à Québec

Date : 12 et 13 juin

- Départ 7h00 du matin à l'école le 12 juin, retour : 19h30-20h00, à l'école le 13 juin)

Groupes concernés : Élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année (21 élèves participants)

Coût total facturé aux parents :

- Au maximum 377,87\$, montant qui sera confirmé en fonction des collectes de fonds effectuées spécifiquement pour ce voyage.
  - o Inclut l'hébergement à l'hôtel Sleep Inn and Suites, les activités et les repas sauf le premier dîner (lunch à apporter)
  - o Visite de la colline parlementaire et du parlement, activité de reconstitution de la bataille des plaines d'Abraham, visite guidée de la citadelle, montée en téléphérique et balade à la Chute Montmorency, Musée de la Civilisation et marche dans le Vieux-Québec.
- Facturation gérée par l'agence de voyages directement
  - o Dépôt de 50\$ demandé dans les 75 jours suivants l'acceptation du voyage
  - o Montant final à payer 60 jours avant le voyage

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Geneviève Simon, présidente

---

Benoit Bertholet, directeur